

Pleins feux sur la recherche :

Les interventions d'autonomisation économique et le mariage des enfants



Mars 2024

Pour prévenir les grossesses chez les adolescentes, mettre un terme au mariage des enfants et soutenir les filles mariées, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) recommande fortement de créer des alternatives au mariage avant l'âge de 18 ans et d'engager des actions visant à améliorer l'autonomisation économique, les connaissances financières, l'accès à l'épargne, les aptitudes professionnelles et les perspectives d'emploi des filles. Dans la présente note d'information, nous examinons les données qui sous-tendent cette recommandation et les implications sur le plan des politiques, des programmes et de la recherche. Enfin, la dernière section contient d'autres données, observations et outils pratiques pour la mise en œuvre d'initiatives d'autonomisation économique.

Les données probantes : sources et utilités



En 2011, l'OMS a publié une série de directives sur la prévention des grossesses précoces et de leurs conséquences en matière de santé reproductive chez les adolescentes. En vue de mettre à jour ces directives, l'UNFPA et l'OMS ont commandé en 2023 un examen des connaissances actuelles qui accorde une place importante aux interventions efficaces, aux pratiques prometteuses et aux recommandations pour la prévention du mariage des enfants et le soutien des filles mariées. Ces directives s'articulent autour de sept thèmes principaux : les transferts monétaires, l'autonomisation économique, l'éducation, l'autonomisation des filles, la loi, la mobilisation concrète des jeunes et les normes sociales.

Dans la présente note d'information, nous examinons les données de 11 études portant sur des **interventions d'autonomisation économique** (à savoir, des interventions visant à soutenir la capacité des filles et des adolescentes à prendre des décisions et à y donner suite en ce qui concerne le contrôle et l'allocation des ressources) et l'incidence de ces interventions sur la prévalence des mariages d'enfants. Ensuite, nous présentons les enseignements à tirer de ces données, relevons des lacunes, suggérons d'autres domaines d'investigation et recommandons des ressources pour renforcer les programmes et les politiques.

L'OMS a sélectionné ces 11 études à partir de critères stricts ; aussi, certaines sources de données précieuses ont été exclues, notamment des travaux au niveau national spécifiques au contexte local. Nous nous appuyons sur corpus de données plus vaste dans la section « Discutons-en ! ». Pour la liste complète des études et des critères de sélection, voir la note d'information du Population Council, à paraître prochainement.

Onze études sur des interventions d'autonomisation économique

La plupart de ces études portaient sur :

- Le Bangladesh, l'Éthiopie, l'Inde, le Libéria, l'Ouganda et la Zambie.
- Les effets de programmes de développement des compétences, notamment des formations aux compétences pratiques et aux moyens de subsistance.
- Des interventions visant directement les adolescentes.

Quelques études portaient sur :

- Des programmes octroyant des ressources financières sous forme de comptes d'épargne.
- Des programmes ayant pour objectif d'accroître les possibilités économiques des filles en améliorant leurs perspectives d'emploi et en leur donnant l'occasion de fréquenter des femmes dans des postes de responsabilité.
- Des programmes visant à réduire les pressions économiques sur les ménages.

Peu d'études (ou aucune) portaient sur :

- Des programmes ayant plus d'une composante d'autonomisation économique.
- L'incidence de programmes à composantes multiples sur le mariage des enfants.



Pourquoi se concentrer sur l'autonomisation économique et le mariage des enfants ?

La pauvreté et l'absence de possibilités de revenus pour les filles et les femmes sont un terreau propice au mariage des enfants dans de nombreux contextes. Des filles peuvent être mariées afin de réduire les coûts liés à leur instruction et aux obligations parentales, surtout dans les contextes où l'accès au marché du travail est limité¹.

Certaines interventions d'autonomisation économique visent les ménages dans le but de réduire les pressions financières qui favorisent le mariage des enfants. D'autres se concentrent directement sur les filles et adoptent normalement l'une de ces trois stratégies :

1. Amélioration des connaissances, des compétences et de la santé des filles au moyen de cours d'économie, de formations pratiques et de formations professionnelles.

2. Amélioration de l'autonomie des filles et de leur importance au sein du ménage, afin que le travail soit une option envisageable.

3. Création de possibilités d'emploi pouvant remplacer l'option du mariage.



Principales constatations : l'incidence des interventions d'autonomisation économique sur le mariage des enfants



Les interventions d'autonomisation économique peuvent relever l'âge de mariage en un temps relativement court, mais les effets sont souvent plus forts ou seulement manifestes chez les jeunes adolescentes. Cette constatation s'appuie sur des données probantes tirées d'interventions axées sur les filles au Bangladesh,² au Libéria³ et en Ouganda⁴, ainsi que d'une intervention axée sur les ménages en Inde⁵. De plus, une intervention au niveau des ménages en Éthiopie rurale⁶ a relevé un report du mariage chez les jeunes adolescentes, mais une hausse de la prévalence chez les adolescentes plus âgées (entre 15 et 19 ans).



L'amélioration des compétences pratiques, notamment des connaissances financières, réduit le nombre de mariages d'enfants et accroît l'emploi des adolescentes, leur accès aux ressources, leur contrôle de ces ressources et leur autonomie économique.

Au Bangladesh, les filles de communautés exposées au volet d'autonomisation économique du programme BALIKA (qui offrait 144 heures de formations aux compétences pratiques et aux moyens de subsistance) étaient 23 % moins susceptibles de se marier avant leurs 18 ans que celles du groupe témoin⁷.



L'accès à des possibilités économiques peut pousser les adolescentes à rester à l'école et à retarder le mariage. Au Bangladesh, une étude a montré que les filles exposées au secteur de la confection^a (des compétences de base en lecture, écriture et calcul sont requises pour l'embauche dans ce secteur) sont restées à l'école, surtout les plus jeunes, et ont reporté le mariage pour pouvoir travailler dans les usines. Les filles de ce groupe étaient 0,3 % moins susceptibles de se marier que les filles du groupe témoin⁸.



Montrer aux adolescentes et aux jeunes femmes les possibilités de carrière qui s'offrent à elles contribue à reporter le mariage.

Selon des données de programmes axés sur les filles en Inde, la présence de femmes dans des postes de responsabilité a eu une incidence sur le niveau d'instruction, la carrière et les aspirations matrimoniales des adolescentes. Comme les chances des adolescentes sur le marché du travail n'avaient pas changé, cet effet semble être attribuable à l'influence de ces femmes modèles⁹.



Implications pour les politiques et les programmes



L'autonomisation économique pourrait constituer un moyen efficace de réduire le nombre de mariages d'enfants à grande échelle en relativement peu de temps.



Les interventions d'autonomisation économique semblent être les plus efficaces là où la prévalence des mariages d'enfants de moins de 15 ans est élevée. Ces interventions doivent débuter tôt (pour permettre aux filles de rester à l'école, de créer des réseaux et de renforcer leurs compétences et leurs connaissances) et s'accompagner d'interventions contextuelles adaptées aux facteurs spécifiques du mariage des enfants et aux possibilités qui s'offrent aux adolescentes plus âgées¹⁰.



La réussite pourrait dépendre de la combinaison de mesures de renforcement des compétences pratiques et d'initiatives visant à accroître et à faire voir les possibilités économiques qui s'offrent aux adolescentes.



Discutons-en ! Nouvelles perspectives et priorités pour combler les lacunes

En raison des critères de sélections stricts de l'OMS, certaines recherches à différents niveaux (individuel, relationnel et systémique/des services) sont absentes de la section précédente. Nous disposons également de peu de données probantes sur le rôle de l'autonomisation économique dans les programmes à composantes multiples visant à remédier au mariage des enfants, ainsi que sur le lien entre les programmes axés sur la demande (qui renforcent les compétences) et ceux axés sur l'offre (qui créent de nouvelles possibilités économiques). La présente section propose d'autres données probantes et éclairages sur ces thèmes à partir d'un corpus de recherche élargi.



1. Les interventions d'autonomisation des filles devraient comprendre un volet d'autonomisation économique et être liée à des actions en matière d'éducation, d'espaces sûrs et de normes de genre. L'objectif : veiller à ce que les filles acquièrent les compétences nécessaires à leur transition vers un travail rémunéré stable et sans danger.

Questions à examiner sur le plan de la demande :

- Le jumelage de programmes d'autonomisation économique à un soutien de l'enseignement scolaire et non scolaire des filles (notamment au moyen de programmes d'espaces sûrs, à l'école ou en dehors de l'école) afin de renforcer les compétences fondamentales (aptitudes au calcul, alphabétisme), transférables (esprit critique, communication) et techniques des filles¹¹. Dans les contextes où les emplois disponibles ne sont ni stables ni sûrs et que les lois et structures appropriées sont en place (voir plus bas), il pourrait être préférable de se concentrer sur les compétences entrepreneuriales des filles et des adolescentes et sur les possibilités de travail indépendant.¹²
- Le recours à des approches promouvant l'égalité des genres pour amener les élèves, les parents, les couples et les membres de la communauté (y compris les enseignant-e-s et les propriétaires d'entreprises) à remettre en question et à transformer les normes de genre et les stéréotypes qui dictent quelles matières, formations professionnelles et possibilités économiques conviennent aux filles¹³. De telles interventions doivent évaluer les formations professionnelles nouvelles, différentes ou non traditionnelles qui pourraient convenir aux filles et les risques qui y sont associés ; encourage les filles à étudier les sciences, les technologies, l'ingénierie et les mathématiques¹⁴ ; fournir un accès à des associations d'épargne et de prêts pour les jeunes¹⁵ ; octroyer de petites bourses et des trousseaux de démarrage personnalisés ; et promouvoir les aiguillages et les partenariats en faveur d'opportunités économiques¹⁶. Il convient de songer à faire tout cela par l'entremise des réseaux de filles, et non uniquement au niveau individuel¹⁷.

^aPar « exposition », on entend le fait d'avoir une usine de confection à une distance raisonnable du domicile des filles.

- Les travaux domestiques et agricoles non rémunérés que doivent effectuer les filles mariées et mères, et les répercussions de ce travail sur leur accès à des possibilités économiques et d'éducation¹⁸. La liberté de mouvement et l'indépendance financière des filles pourraient également être limitées par leur partenaire ou leurs familles¹⁹.
- Le recours à des indicateurs de réussite adaptés à l'âge qui ne se limitent pas à la création d'emploi et à l'augmentation des revenus (par exemple, la rétention scolaire, l'esprit critique, l'efficacité personnelle, la solidarité de groupe, les réseaux de soutien, l'épargne et le pouvoir décisionnel des filles) ; la prise en compte de l'évolution des capacités et des besoins des filles plus elles se rapprochent de l'âge adulte ; et les précautions pour éviter de favoriser le travail des enfants et la violence basée sur le genre²⁰.

2. Les initiatives de renforcement économique doivent être réceptives et sensibles aux pratiques et facteurs locaux du mariage des enfants : elles doivent s'appuyer sur une analyse de genre qui identifie et limite les risques²¹ et utiliser des approches promouvant l'égalité des genres en vue de changer les normes de genre et les dynamiques de pouvoir sous-jacentes.

Questions à examiner :

- Là où les normes sociales et de genre encouragent le mariage des enfants et dans les contextes où un prix de la fiancée est payé, les soutiens financiers et les initiatives rémunératrices pourraient accroître les risques pour les filles. Les ménages qui atteignent la sécurité financière pourraient recevoir un plus grand nombre de demandes en mariage, être mieux à même de couvrir les frais du mariage ou de la dot²² ou reporter le mariage uniquement jusqu'au moment où ils obtiendront l'appui financier ou trouveront un prétendant convenable²³. Si les adultes doivent travailler, les filles pourraient devoir consacrer plus de temps aux tâches domestiques non rémunérées, au détriment de leur éducation et de leurs perspectives d'emploi²⁴.

3. Les interventions d'autonomisation économique doivent remédier aux normes et aux stéréotypes de genre qui imposent aux filles et aux femmes des débouchés économiques limités de piètre qualité. Questions à examiner sur le plan de la demande :

- Un marché du travail favorable peut encourager les filles à poursuivre leurs études, mais la majorité des filles et des femmes occupent des emplois précaires à faible revenu où elles sont vulnérables aux chocs externes, à l'insécurité économique, à la violence et à la maltraitance. Aider les filles et les femmes à devenir des travailleuses autonomes pourrait contribuer à limiter ces risques à court et moyen terme²⁵.
- Les mesures à l'égard de la discrimination visant les adolescentes sur le lieu de travail, surtout celles qui sont mariées ou mères, LGBTQIA+ ou handicapées. Les postes précaires et mal payés sont souvent à prépondérance féminine et peuvent comporter de plus grands risques de violence et d'exploitation²⁶. Les adolescentes qui élèvent des enfants pourraient avoir besoin de services de garde, tandis que les filles déplacées ou réfugiées à la recherche d'un emploi, ainsi que leurs familles, pourraient se heurter à des obstacles juridiques.
- Il existe un lien bidirectionnel entre la promotion de la scolarisation et de l'achèvement des études secondaires des filles d'un côté et, de l'autre, l'accroissement des possibilités économiques des femmes ayant suivi des études secondaires²⁷. Une masse critique de filles scolarisées peut transformer les normes de genre et les stéréotypes au sein des familles et des communautés et améliorer les possibilités des filles²⁸.

4. Des interventions de l'État visant à améliorer la sécurité, l'indépendance et l'égalité économique des femmes dans le monde du travail sont sans doute nécessaires pour provoquer des changements durables mus par la demande et transformer les normes de genre, les stéréotypes et la discrimination de manière pérenne. Questions à examiner au niveau des systèmes :

- Les programmes de protection sociale à grande échelle peuvent retarder le mariage, mais ceux qui cherchent également à changer les normes de genre en vue de soutenir la sécurité et l'indépendance économiques des filles pourraient être plus efficaces. La protection sociale doit également cibler davantage les couples adultes récemment mariés afin de ne pas encourager le mariage des enfants et de réduire les tensions, la violence et l'anxiété dans les ménages. Les prestations devraient être accordées à la femme cheffe de famille afin de favoriser l'inclusion financière et un processus décisionnel plus équitable²⁹. La protection sociale doit offrir une protection contre les chocs économiques provoqués par les crises, inclure les filles déplacées et réfugiées³⁰ et renforcer la résilience aux crises futures³¹.
- Les transferts monétaires publics s'inscrivant dans un système de protection sociale (à savoir, des prestations à portée nationale puisées dans le trésor public) ont le potentiel d'influer sur les causes profondes du mariage des enfants de manière pérenne et à grande échelle³². Les transferts assortis de conditions liées à la scolarisation pourraient être les plus efficaces, mais ils doivent être liés à des composantes de promotion de l'égalité des genres et appuyés par des investissements dans l'éducation et les services sociaux. Pour en savoir plus à ce sujet, voir la note d'information sur les transferts monétaires, à paraître prochainement.
- Les protections juridiques et politiques (comme les congés parentaux obligatoires payés) doivent aider les filles et les femmes à se remettre de l'accouchement, favoriser un partage plus égalitaire des responsabilités parentales et favoriser un accès abordable à des services de soins des enfants et des personnes âgées. Ces dispositions sont essentielles pour permettre aux filles d'accéder à des postes qui ne les exposent pas à des risques de préjudice³³.
- La croissance économique peut favoriser un déclin du mariage des enfants à grande échelle, mais cela dépend des normes sociales et de genre³⁴, de la qualité de cette croissance et des objectifs sociaux qui y sont associés³⁵. Dans une économie plus verte et plus équitable, les filles et les femmes devraient également obtenir une aide pour accéder à un travail rémunéré plus stable. Les gouvernements doivent investir dans la réduction de la pauvreté, la justice sociale et la résilience aux changements climatiques et aux crises afin d'assurer une protection contre les chocs aux filles les plus marginalisées³⁶. Enfin, en investissant davantage dans des initiatives de croissance verte, les gouvernements et les bailleurs de fonds pourraient renforcer l'inclusion et les compétences des femmes dans des domaines comme l'entrepreneuriat vert, la gestion des déchets, l'économie circulaire, l'écotourisme et l'énergie et les infrastructures vertes³⁷.

- La division genrée des tâches domestiques (surtout en ce qui concerne les adolescentes mariées et mères), les inégalités dans le milieu de travail et les effets négatifs de politiques macroéconomiques qui touchent de manière disproportionnée les filles et les femmes alimentent une « féminisation de la pauvreté³⁸ » à l'échelle du ménage, de la nation et du monde. Les gouvernements doivent non seulement transformer les économies où la main-d'œuvre féminine est surreprésentée dans des postes précaires et mal payés, mais aussi investir dans la formation pour que les travailleuses puissent s'adapter au paysage économique changeant³⁹.

5. Les progrès en matière de mariage des enfants ont été inégaux : les diminutions les plus importantes ont été enregistrées chez les filles des familles les plus riches⁴⁰. Les interventions d'autonomisation économique doivent soutenir les filles les plus marginalisées, y compris celles touchées par des conflits et des crises, et adopter des approches intersectorielles promouvant l'égalité des genres qui remédient aux causes profondes de la marginalisation et du mariage des enfants. Questions à examiner :

- La manière dont les crises et les conflits exacerbent les facteurs du mariage des enfants comme la pauvreté et en créent de nouveaux comme l'insécurité alimentaire. Lorsque les ressources se font rares, les familles, y compris les filles, peuvent se tourner vers le mariage afin d'alléger leur fardeau et d'obtenir une aide humanitaire supplémentaire par la création d'une nouvelle unité familiale. Corriger ces problèmes ne changera peut-être pas les normes sociales et de genre sous-jacentes, mais y remédier dans le contexte de l'aide humanitaire (par exemple, en réexaminant les processus d'inscription des ménages où un membre du couple a moins de 18 ans) pourrait avoir un effet dissuasif⁴¹ et éliminer un risque qui pèse sur les filles⁴².
- L'incidence des perturbations climatiques sur les revenus et la sécurité alimentaire des ménages et des communautés, ainsi que les répercussions sur le risque de mariage des enfants et d'autres formes de violences basées sur le genre. Les transformations des régimes climatiques peuvent perturber les moyens et les espaces qui permettent aux femmes d'exercer un certain pouvoir économique, par exemple si elles sont forcées de vendre une partie de leur bétail, comme l'ont vécu des éleveuses de communautés Massaï du Kenya⁴³.
- Les filles déplacées et réfugiées sont confrontées à des obstacles juridiques et structurels restreignant leur accès à l'éducation et à des possibilités économiques, notamment : des lois et politiques qui les excluent ainsi que leurs familles ; l'absence de systèmes d'enregistrement civil ; la langue parlée dans les écoles et les lieux de travail hôtes ; et l'absence de possibilités de formation professionnelle⁴⁴. Les interventions qui informent les filles et les aident à se frayer un chemin à travers de tels systèmes peuvent contribuer à prévenir le mariage des enfants et à soutenir les filles mariées ou ayant déjà été mariées, ainsi que leurs enfants⁴⁵.
- Les formations professionnelles et le soutien économique revendiqués par les filles et les femmes dans les situations de conflit ou de crise où les possibilités d'éducation des filles sont limitées et/ou là où les communautés et les personnes réfugiées font face à des niveaux élevés de chômage et de difficultés économiques⁴⁶. Ces mesures pourraient être des aspects importants des programmes d'espaces sûrs dans de tels contextes.

6. La façon dont la recherche est menée et l'importance qu'on y accorde ont une incidence sur les données qui seront collectées et utilisées. Questions à examiner :

- La difficulté de mesurer les effets de volets spécifiques d'interventions à composantes multiples, ainsi que le rôle genré de la migration (les filles tendent à se marier tandis que les garçons tendent à migrer à la recherche de travail).
- L'impact d'un système de connaissances qui privilégie la recherche et les chercheur-se-s d'établissements universitaires du Nord. Un tel système pourrait exclure le travail dirigé par les jeunes, centré sur les filles et spécifique au contexte, ainsi que les données probantes de régions où on ne parle pas anglais ou d'endroits soumis à des contraintes sur le plan des infrastructures ou de la sécurité.
- La possibilité de tirer des enseignements : de projets pilotes, des expériences naturelles et des études d'observations à plus petite échelle dans des zones où les résultats préliminaires sont prometteurs ; de l'adaptation de programmes et de cadres prometteurs dans différents contextes ; des efforts d'élargissement de la portée d'interventions prometteuses ; et des programmes publics ou à grande échelle.
- La nécessité de tester et d'évaluer de nouvelles démarches dans les programmes à l'égard du mariage des enfants tout en laissant la place à un certain degré d'échec.



Outils pratiques pour renforcer les programmes et les politiques à l'égard du mariage des enfants et de l'autonomisation économique des filles

- BRAC et UNFPA, [Adolescent empowerment at scale: Successes and challenges of an evidence-based approach to young women's programming in Africa](#), 2023
- Réseau de développement et de communication des femmes africaines (FEMNET) et Réseau du genre et du développement, [The audacity to disrupt: An introduction to feminist macro-level economics](#), 2020.
- IREX, [Youth-led labor market assessment framework and guide](#), non daté.
- Oxfam, [The care-responsiveness barometer](#), 2021.
- Oxfam, [How can we bring about meaningful change for women by investing differently in small enterprises?](#), 2022.
- ONU Femmes, [A toolkit on paid and unpaid care work: From 3Rs to 5rs](#), 2022.



Aidez-nous à établir un corpus de données probantes plus inclusif

Il nous importe d'établir un corpus de données probantes plus diversifié et inclusif sur les moyens efficaces de remédier au mariage des enfants et de faire progresser les droits des filles. Pour y contribuer, vous pouvez :

- [soumettre](#) vos recherches au Réseau recherche-action sur le mariage des enfants (CRANK), qui les ajoutera à son outil de suivi de la recherche ;
- [vous inscrire](#) au CRANK pour accéder à des ressources et participer aux réunions de recherche trimestrielles.

Références

1. S. R. Psaki, A. J. Melnikas, E. Haque, G. Saul, C. Misunas, S. K. Patel, T. Ngo et S. Amin, « [What are the drivers of child marriage? A conceptual framework to guide policies and programs](#) », *Journal of Adolescent Health*, vol. 69, no 6 (2021).
2. S. Amin, J. S. Saha et J. A. Ahmed, « [Skills-building programs to reduce child marriage in Bangladesh: A randomized controlled trial](#) », *Journal of Adolescent Health*, vol. 63, no 3 (2018) ; R. Heath et M. Mobarak, « [Manufacturing growth and the lives of Bangladeshi women](#) », *International Perspectives on Sexual and Reproductive Health*, vol. 35, no 1 (2015) ; R. Shahnaz et R. Karim, « [Providing microfinance and social space to empower adolescent girls: An evaluation of BRAC's ELA Centres](#) », *Esocialsciences.Com, Working Papers*, 2008.
3. B. Özler, K. Hallman, M.-F. Guimond, E. A. Kelvin, M. Rogers et E. Karnley, « [Girl Empower – A gender-transformative mentoring and cash transfer intervention to promote adolescent wellbeing: Impact findings from a cluster-randomized controlled trial in Liberia](#) », *SSM – Population Health*, vol. 10 (2020).
4. O. Bandiera, N. Buehren, R. Burgess, M. Goldstein, S. Gulesci, I. Rasul et M. Sulaiman, « [Women's empowerment in action: Evidence from a randomized control trial in Africa](#) », *American Economic Journal: Applied Economics*, vol. 12, no 1 (2020).
5. R. Jensen, « [Do labour market opportunities affect young women's work and family decisions? Experimental evidence from India](#) », *The Quarterly Journal of Economics*, vol. 127 (2012) ; et A. Kanesathasan, L. J. Cardinal, E. Pearson, S. D. Das Gupta, S. Mukherjee et A. Malhotra, [Catalyzing change: Improving youth sexual and reproductive health through DISHA, an integrated program in India](#), International Center for Research on Women, 2008.
6. A. S. Erulkar et E. Muthengi, « [Evaluation of Berhane Hewan: A program to delay child marriage in rural Ethiopia](#) », *International Perspectives on Sexual and Reproductive Health*, vol. 35, no 1 (2009).
7. S. Amin, J. S. Saha et J. A. Ahmed, 2018, *op. cit.*
8. R. Heath et M. Mobarak, 2015, *op. cit.*
9. L. Beaman, E. Duflo, R. Pande et P. Topalova, « [Female leadership raises aspirations and educational attainment for girls: A policy experiment in India](#) », *Science*, 2012.
10. A. S. Erulkar et E. Muthengi, 2009, *op. cit.*
11. P. Rose, [Exploring the school to work transition for adolescent girls](#), Université de Cambridge, 2021 ; pour un résumé, voir : CRANK, [Interventions et recherches sur le mariage des enfants entre 2020 et 2022 : examen des données probantes](#), Filles Pas Epouses et Programme mondial FNUAP-UNICEF visant à mettre fin au mariage d'enfants, 2023 ; E. Soler-Hampejsek, B. Kangwana et al., « [Education, child marriage, and work outcomes among young people in rural Malawi](#) », *Journal of Adolescent Health*, vol. 69 (2021).
12. P. Rose, 2021, *op. cit.*
13. *Ibid.* ; UNFPA, [Transcending norms: Gender-transformative approaches in women's and girls' safe spaces in humanitarian settings](#), 2021 ; pour un résumé, voir : CRANK, [Pleins feux sur la recherche : Comment faire en sorte que les efforts à l'égard du mariage des enfants atteignent les filles les plus marginalisées](#), Filles, Pas Epouses et Programme mondial UNFPA-UNICEF visant à mettre fin au mariage d'enfants, 2023b ; UNGEI, [Learning brief: Ending gender stereotypes in schools: Good practices, experiences and lessons learned](#), 2023 ; et CARE, [Tipping point : Autonomisation économique des filles et opportunités financières](#), 2022.
14. R. Marcus, [Education and gender norm change](#), ALIGN platform, 2018.
15. CARE, 2022, *op. cit.*
16. UNFPA, 2021, *op. cit.*
17. CARE, 2022, *op. cit.*
18. Filles, Pas Epouses, [Care and child, early and forced marriage and unions in Latin America and the Caribbean](#), 2022.
19. E. Presler-Marshall, E. Oakley, N. Jones, S. Alheiwidi, K. Mitu, W. Yadete, S. Youssef, S. Guglielmi, S. Baird et A. Malachowska, [There should be some freedom in our lives™: Exploring adolescent girls' experiences of child marriage](#), GAGE, 2023 ; pour un résumé, voir : CRANK, [Pleins feux sur la recherche : remédier au mariage des enfants et soutenir les filles mariées dans les situations de conflit et de crise](#), Filles, Pas Epouses et Programme mondial UNFPA-UNICEF visant à mettre fin au mariage d'enfants, 2023c.

20. N. Haberland, T. de Hoop, S. Desai, S. Engebretsen et T. Ngo, [Adolescent girls' and young women's economic empowerment programs: Emerging insights from a review of reviews](#), ECWG Working Paper 03, Evidence Consortium on Women's Groups (ECWG), 2021.
21. *Filles, Pas Epouses*, [Les transferts monétaires et la fin du mariage des enfants](#), rédigé par N. Mathers, 2021.
22. UNICEF, [Leveraging large-scale sectoral programmes to prevent child marriage](#), 2022 ; pour un résumé, voir : CRANK, 2023a, *op. cit.*
23. C. Boender, [The relationship between child labour and child marriage: A discourse analysis](#), UNICEF, 2021.
24. M. Gavrilovic, T. Palermo, E. Valli, F. Viola, V. Vicnci, K. Heissler, M. Renault, A. G. Guerrero Serdan, E. Chanie Mussa, [Child marriage and Ethiopia's Productive Safety Net Program: Analysis of protective pathways in the Amhara region: Final report](#), UNICEF, 2020 ; C. Boender, 2021, *op. cit.*
25. P. Rose, 2021, *op. cit.*
26. CRANK, 2023a, *op. cit.*
27. P. Rose, 2021, *op. cit.*
28. A. Malhotra et S. Elnakib, « [20 years of the evidence base on what works to prevent child marriage: A systematic review](#) », *Journal of Adolescent Health*, vol. 68, no 5 (2021).
29. E. Presler-Marshall *et al.*, 2023, *op. cit.*
30. D. Pope, H. McMullen, A. Baschieri, A. Philipose, C. Udeh, J. Diallo et D. McCoy, « [What is the current evidence for the relationship between the climate and environmental crises and child marriage? A scoping review](#) », *Global Public Health*, 2022 ; pour un résumé, voir : CRANK, 2023c, *op. cit.* ; A. Malhotra et S. Elnakib, S., 2021a, *op. cit.*
31. A. Owais, A. Rizvi, M. Jawwad, S. Horton, J. K. Das, C. Merritt, R. Moreno, A. G. Asfaw, P. Rutter, P. H. Nguyen, P. Menon et Z. A. Bhutta, « [Assessing the hidden burden and cost of COVID-19 pandemic in South Asia: Implications for health and well-being of women, children and adolescents](#) », *PLOS Global Public Health*, vol. 3, no 4 (2023) ; pour un résumé, voir : CRANK, 2023c, *op. cit.*
32. *Filles, Pas Epouses*, 2021, *op. cit.*
33. G. Azcona, A. Bhatt, W. Cole, R. Gammarano et S. Kapsos, [Spotlight on Goal 8: The impact of marriage and children on labour market participation](#), ONU Femmes et OIT, 2020.
34. C. Boender, 2021, *op. cit.*
35. FEMNET, [The audacity to disrupt: An introduction to feminist macro-level economics](#), Réseau du genre et du développement et Réseau de développement et de communication des femmes africaines, 2020 ; pour un résumé, voir : CRANK, 2023c, *op. cit.*
36. Par exemple : OIT, [Gendered impacts of COVID-19 on the garment sector](#), 2020.
37. S. Ngum et D. Livingstone, [Green growth opportunities for women and youth in urban areas of Mozambique: Key green sectors and best practices](#), WOW Helpdesk ; pour un résumé, voir : CRANK, 2023c, *op. cit.*
38. K. Malakar, « [Informality of work, poverty and feminization of workforce: Implications of neoliberalism](#) », *EPRA International Journal of Research and Development*, vol. 5, no 4 (2020) ; pour un résumé, voir : CRANK, 2023c, *op. cit.*
39. R. Agarwal, A. Chandra, A. Kohli, H. Gupta, [Future of work for female garment workers in Bangladesh](#), FSG, 2022 ; Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), « [Child marriages and early unions: Inequality and poverty among women, girls and adolescents in Latin America and the Caribbean](#) », *Gender Equality Bulletin*, no 1 (2023), Santiago.
40. UNICEF, [Is an end to child marriage within reach? Latest trends and future prospects](#), 2023.
41. A. Harris et K. Gambir, [Our Voices, our future: Understanding risks and adaptive capacities to prevent and respond to child marriage in the Bansamoro Autonomous Region in Muslim Mindanao \(BARMM\)](#), Plan International, Women's Refugee Commission et Transforming Fragilities, 2022 ; pour un résumé, voir : CRANK, 2023c, *op. cit.*
42. J. Leigh, P. Baral, A. Edmier, J. Metzler, C. Robinson et T. Skanthakumar, [Child marriage in humanitarian settings in South Asia: Study results from Bangladesh and Nepal](#), UNFPA APRO et UNICEF, 2023 ; pour un résumé, voir : CRANK, 2023c, *op. cit.*
43. T. Esho, E. Komba *et al.*, « [Intersections between climate change and female genital mutilation among the Maasai of Kajiado County, Kenya](#) », *Journal of Global Health*, vol. 11 (2021) ; pour un résumé, voir : CRANK, 2023c, *op. cit.*
44. E. Presler-Marshall, E. Oakley, N. Jones, S. Alheiwidi, K. Mitu, W. Yadete, S. Youssef, S. Guglielmi, S. Baird et A. Malachowska, 2023, *op. cit.*
45. CRANK, 2023c, *op. cit.*
46. UNFPA, 2021, *op. cit.*
47. *Filles, Pas Epouses*, [Savoir, c'est pouvoir : regards de la recherche dirigée par les jeunes sur les dynamiques de pouvoir dans les connaissances et le plaidoyer pour la fin du mariage des enfants et la promotion de l'éducation des filles en Afrique de l'Ouest](#), rédigé par A. A. Ba, 2023.